

Bulletin Municipal - Décembre 2019 ~ N°38



ROUMOULES



Alpes-de-Haute-Provence



Commune
adhérente

Parc
naturel
régional
du Verdon



Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION



Commune de
Roumoules
Alpes de Haute Provence

Invitation



**Gilles MEGIS,
MAIRE DE ROUMOULES
et
le Conseil Municipal
vous invitent**

***le samedi 11 janvier
à 18h30***

**à la salle polyvalente
pour vous présenter leurs vœux**



Ce que j'en pense

Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens,

Nous voilà arrivés à nouveau en fin d'année, une nouvelle qui se termine. Nous avons coutume de dire que « le temps vole » et qu'il est très difficile de le freiner. Mais que faire, la vie est ainsi, elle suit son cours et la révolution des communications permettant d'être informé de tout, instantanément, y est certainement pour quelque chose.

Pour autant, l'année 2019, comme les précédentes, aura été bien remplie en réalisations et manifestations de tout genre, organisées par la commune et toutes les associations du village, et elles sont très nombreuses. Elles sont la preuve du dynamisme de notre commune et de ses habitants. Tout ceci est très rassurant et prometteur sur le maintien de l'âme du village de Roumoules : une petite commune où il fait bon vivre. Un atout majeur qu'il faut absolument préserver.

Nous habitons un beau village, c'est un avantage de la ruralité que beaucoup recherchent. Toutefois, les ruraux ne voudraient pas être les laisser pour compte de certaines politiques qui avantageraient au contraire les zones urbaines, ou dénomination plus à la mode : les métropoles. L'actualité de ce début d'année a été suffisamment riche en mouvements et grands débats surtout, pour tenter de nous rassurer sur l'égalité entre citoyens des villes et des campagnes. La fracture territoriale qui se dessine et s'accélère doit être absolument réduite. Nous avons entendu cela mais dans les faits les discours n'ont pas été relayés par les actes. La preuve, les problèmes récurrents sur notre commune et d'autres, qui surviennent sur les réseaux de téléphonie en général et celui du mobile en particulier. Le mois d'octobre a été particulièrement marqué, pendant plusieurs jours, l'accès internet d'un opérateur, l'accès téléphonie mobile et parfois les lignes fixes étaient inopérantes pour beaucoup de nos habitants et pour les services communaux. Ces dysfonctionnements répétés sont inadmissibles et constituent une gêne importante pour toutes les personnes qui ont besoin de ce moyen de communication.

A l'heure du Très Haut Débit, de la dématérialisation obligatoire de tous les actes, il faudrait que les opérateurs assurent un service de qualité dans tous les secteurs.

Je me suis permis d'interpeller la directrice départementale d'un opérateur historique, chargée des relations avec les collectivités locales pour lui signifier mon fort mécontentement. Aux dernières nouvelles, tout devrait rentrer dans l'ordre. Dans ce bulletin, un article a été fait précisant l'arrivée de la fibre optique sur notre commune. Espérons qu'elle soit la solution efficace à tous ces problèmes.

Je conclurai ce chapitre par le rappel de règles de civisme. A l'entrée de l'hiver, la période est propice au débroussaillage. Après plusieurs étés chauds et secs, il est toujours d'actualité. Les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) nous obligent à nettoyer les abords de nos propriétés et les terrains constructibles non bâtis. C'est une nécessité et surtout une prévention contre les incendies. J'en appelle à votre civisme.

A l'approche des fêtes de fin d'année, je vous souhaite un joyeux Noël.

Je vous adresse, à vous tous et à vos proches, mes meilleurs vœux de santé, prospérité et de paix pour cette année 2020.

Tous mes vœux aussi à tous les petits Roumouliens nés en 2019 ainsi qu'aux nouveaux habitants.

**Joyeuses fêtes
à tous**



Le Maire

Gilles MEGIS

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules, mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie et à l'agence postale de Roumoules





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- Séances du Conseil Municipal
- Quelques dates
- État civil

TRAVAUX

(page 5)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 6)

- Une école tournée vers l'avenir et ancrée dans son territoire
- Check up santé
- Bouchons d'amour
- ADMR
- La généralisation du réseau 5G est-il vraiment dangereux pour la santé

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 12)

- Nouvelles du Parc du Verdon

ANIMATIONS

(page 13)

- Calendrier
- La vie associative

PATRIMOINE

(page 18)

- Les moulins de la plaine de Roumoules dans l'Ancien Régime
- Le moulin de Roumoules
- La céramique d'art
- A propos de la langue Française

A VOS FOURNEAUX

(page 24)

INFOS PRATIQUES

(page 25)



Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK

2^e Adjoint, Concetta ZUNINO

3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI

Annie BARATTA

Delphine CHAILLAN

Alain COCUAUD

Marie-Christine DEAUZE

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN

Gilles PRIN-ABEIL

Alain Patrick ROY

Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 2 juillet 2019

Adoption du compte rendu de la séance 5 juin 2019, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Martin / Richard et Pinault ZS 191.

N° 2019 – 049 – Permis de construire Mme

Emmanuelle RAVEL : La commune a reçu le jugement du tribunal Administratif de Marseille concernant cette affaire n°1609989-2 (PC 0041721600003 du 10 novembre 2016). La commune n'est pas d'accord avec les conclusions de ce jugement. Pour la commune, la place de la Blachette est publique.

À la demande de Mme Ravel, une réunion de conciliation a eu lieu le vendredi 28 juin 2019 qui n'a pas abouti. Accord pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel et désigner Maître Patrice VAILLANT, Avocat à Marseille pour défendre les intérêts de la Commune. Accord pour signer toutes les pièces nécessaires et effectuer le paiement de tous les honoraires. Prendre la délibération afférente. À l'unanimité.

N° 2019 – 050 – Tableau des emplois : Ce tableau est mis à jour en tenant compte d'un départ à la retraite et d'une promotion interne. Accord pour supprimer l'emploi d'adjoint technique à 35 h, de créer un emploi d'agent de maîtrise pour l'école et de modifier le tableau des emplois. A l'unanimité. Faire délibération.

N° 2019 - 051– Repas cantine scolaire : Accord pour continuer la livraison des repas de la cantine par la société Terres de Cuisine pour l'année scolaire 2019 2020. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2019 – 052 – Motion de soutien à la Trésorerie de Riez Moustiers : La nouvelle organisation de la DGFIP veut regrouper des services avec la fermeture de certaines trésoreries qui deviendraient des accueils de proximité Cela produirait un recul évident du service rendu à la population et un abandon de l'aide aux élus dans la gestion. La commune serait rattachée à l'antenne des collectivités territoriales de Forcalquier qui se trouve à 1 heure de route. Le conseil municipal s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Riez Moustiers, à l'unanimité.

Prendre la délibération nécessaire.

N° 2019 – 053 – Motion contre les fusions des hôpitaux publics de proximité

La fusion des hôpitaux de Manosque, Forcalquier et Banon englobera à terme l'ensemble des établissements du département. Il faut garder l'accès de qualité aux soins de proximité en prenant en compte la spécificité des départements ruraux et éviter le démantèlement du service public. Accord pour cette motion, à l'unanimité. Faire la délibération.

Travaux école : Information sur l'avancée des travaux.

N° 2019 – 054- Délibération modificative crédit supplémentaire n°2 budget commune : 2182 113 + 2260 ; 2184 94 + 3 200 ; 1323 113 + 5 460. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2019 – 055- Délibération modificative virement de crédit n°3 budget commune : 2135 94 + 800 ; 2151 103 – 800. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2019 – 056- panneaux d'affichage : Demander la subvention du Fodac au Département 04 la plus élevée pour des panneaux d'affichage en harmonie avec les panneaux de signalétique du village. Faire délibération, à l'unanimité.

Sinistre gîte Rue des Oliviers : information sur le remboursement de ce sinistre.

Séance du 22 août 2019

Adoption du compte rendu de la séance 2 juillet 2019, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente SCI LE ROUVE / STEINER F167.

N° 2019 – 057 – Convention de servitudes avec le SDE 04 pour les travaux de sécurisation Quartier Verdillon 400V (ZD 25 et ZD 30) : Accord pour la convention de servitudes et pour autoriser Monsieur le Maire à la signer. À l'unanimité. Faire délibération.



N° 2019 – 058 – Travaux école : Accord pour l'avenant n°1 à la SARL Blancheton Fils concernant la pose de poutres en bois suite à la demande du bureau de contrôle, le terrassement, la fourniture et la pose de 2 regards reprise alimentation eau et réhausse béton pour la pompe de relevage d'un montant de 5 701.00 euros HT. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2019 – 059 – Travaux école : Accord pour l'avenant n°2 à la SARL PELESTOR concernant une alarme anti intrusion avec des déclencheurs manuels individuels au nombre de 5 d'un montant de 336.23 euros HT. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2019 – 060 – Travaux école : Accord pour l'avenant n°2 à la SARL AIB concernant la création de caisson au niveau des plafonds d'un montant de 320.00 euros HT. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2019 – 061- Délibération modificative virement de crédit n°4 budget commune :

23 2313 130 + 5 000 ; 21 21538 100 + 2 100 ; 21 21 311 123 – 7 100. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2019 – 062 – Contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020 : Accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat qui apporte le soutien du département aux projets portés de la commune : projet de voirie Route de Puimoisson (ZA au Commandaire et du Commandaire jusqu'à la limite de la commune) À l'unanimité. Faire délibération

N° 2019 – 063 – Travaux éclairage public : Des travaux d'éclairage public sont effectués par le SDE 04 dans la rue de Cayoni, il est nécessaire de rajouter des points d'éclairage non prévus et indispensables au bon éclairage de cette rue. Accord pour le devis de l'EURL CMTP pour un montant de 1690 euros HT. À l'unanimité. Faire la délibération.

Information sur le coût de la cantine et de la garderie.

Séance du 25 septembre 2019

Adoption du compte rendu de la séance 22 aout 2019, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Bavoil / Navarro D 956, Cérézuella / Terrer ZC 179 ;

N° 2019 – 064 – Convention de servitudes avec OMEXOM pour la ligne à 1 circuit 150 000 Volts Castellane Roumoules : Accord pour la convention pour procéder au remplacement du pylône existant n°2 parcelle ZX 9 les Saintes Maries Sud et pour autoriser Monsieur le Maire à la signer. À l'unanimité. Faire délibération.

Travaux école : Reporté

N° 2019 – 065- Dématérialisation INSEE : Convention de dématérialisation de l'état civil avec des échanges Commune-Insee. Accord pour cette convention avec la transmission SDFI (système de dépôts de fichier intégré). À l'unanimité. Faire délibération.

N° 2019 – 066 – Motion SDE 04 : Accord pour cette motion relative à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des concessions hydroélectriques. À l'unanimité. Faire délibération.

N° 2019 – 067 – Puits Valvachères : Dans le cadre de la mise en place de chantiers de restauration initiés par le PNRV, avec l'accord des propriétaires et participation de la Commune et de bénévoles, ce programme a été inscrit pour 26, 27 et 28 septembre 2019. Les travaux portent essentiellement sur la reconstruction de la voute disparue, la reprise des enduits... accord pour cette convention de restauration de ce puits. À l'unanimité. Faire la délibération.

N° 2019 - 068 - Convention fondation 30 millions d'amis : Accord pour cette convention de stérilisation et identification des chats errants avec participation communale aux frais vétérinaires à hauteur de 50 %. À l'unanimité. Faire la délibération.

Rapport d'activités DLVA 2018 : sans observation. Avis favorable pour ce rapport. À l'unanimité

Dates festivités : Apéro de fin d'année le vendredi 13 décembre à 18h30 ; vœux 2020 le 11 janvier 2020 ; repas des anciens le 1^{er} mars 2020

Demande de Monsieur CARRON : accord pour l'autoriser à procéder à une coupe d'éclaircissement sur les parcelles communales ZE 40 et ZE 52 situées à Carles qu'il a en fermage. À l'unanimité

N° 2019 – 069 – Motion pour la sauvegarde des services publics dans nos territoires ruraux le conseil municipal demande au président de la République, au gouvernement et aux parlementaires du département de mettre un terme à toutes nouvelles dégradations des services publics de proximité en milieu rural en suspendant toute décision de suppression ou d'éloignement des services. Accord pour cette motion, à l'unanimité. Faire la délibération

Séance du 22 octobre 2019

Adoption du compte rendu de la séance 25 septembre 2019, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Tapias /Charlier ZC 240, vente Vezzoso /Magalhaes Coelho ZC 42.

Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30 suivi de l'apéritif à l'école. Commander une gerbe au fleuriste de Riez. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.

N° 2019 – 070 – Travaux école : Nous avons demandé à l'architecte d'effectuer un avant métré quantitatif non compris au contrat initial pour les travaux de l'école. Accord pour cet avenant. Faire délibération. À l'unanimité. Annule et remplace la délibération n° 2018-005 du 13 février 2018.

N° 2019 – 071 - Rapports eau et assainissement, Spanc DLVA 2018 : Sans observation. Avis favorable pour ces rapports. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2019 – 072 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour vendre le lot n° 5 d'une superficie de 1 095 m² à Monsieur Olivier GAYET et Madame Véronique URBAN pour un montant de 71 175 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité. Annule et remplace la délibération n°2018-058 du 28 aout 2018.

LA VIE MUNICIPALE

N° 2019 – 073 – Délibération modificative : 2184.94 – 1160 €, 21578.94 + 1160 €; 21311.123 – 2000 €, 2313.130 + 2000 €. Accord à l'unanimité

N° 2019 – 074 – Puits Valvachères : Accord pour une subvention de 200 euros à l'association l'Echo du Colostre qui a participé à l'organisation de ce chantier de rénovation du puits de Valvachères (accueil petit déjeuner et pique-nique). A l'unanimité. Faire la délibération.

N° 2019 – 075 – Recensement 2020 : Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur Le Maire à recruter deux agents recenseurs. A l'unanimité. Faire délibération.

Régime indemnitaire : Accord pour une augmentation aux employés en activité. A l'unanimité.

N° 2019 – 076 : Voirie route de Puimoisson de la ferme Commandaire jusqu'à la limite de la commune : Demander la subvention pour la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR 2020) pour ce projet sur la route de Puimoisson PHASE n°2 d'un montant de **99 000** euros HT. Faire délibération approuvant ce projet et solliciter la subvention. A l'unanimité.

N° 2019 – 077 – Panneaux affichage : Accord pour le devis de Monsieur Jean-Claude Léporini d'un montant de 6 200.00 euros HT pour la confection de panneaux affichage en fer forgé en harmonie avec la signalétique du village. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2019 – 078- Contrat JVS Mairistem XCHANGE : Accord pour le renouvellement du dispositif de transmission pour la dématérialisation avec la Trésorerie et la Préfecture. Faire délibération. A l'unanimité.



***Vous pouvez retrouver le bulletin municipal
et d'autres informations
sur la commune sur le site internet de la commune :***

<https://www.roumoules.fr>



Fermeture des Bureaux

Secrétariat Mairie

Le jeudi 26 décembre 2019 et le jeudi 2 janvier 2020

Agence Postale

Le 24 décembre et le 31 décembre

Bibliothèque Municipale

Sera fermée les 25 décembre et 1 janvier

Reprise le 8 janvier 2020

Horaires

mercredi 17h00-19h00



DATES A RETENIR

Vœux du Maire : samedi 11 janvier 2020
A 18h30 à la salle polyvalente

Repas des Anciens : dimanche 1^{er} mars 2020

Fête de la St Joseph : 21 et 22 mars 2020

Commémoration du 8 Mai 1945

Secrétariat de la Mairie

Ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr



État Civil

NAISSANCE



16/07/2019 Marcel VILLAROYA
24/08/2019 Ambre, Ana, Rosina ROBERT
26/08/2019 Léo, Stéphane, Philippe NESTERCZUK

Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez nous l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante : mairie-roumoules@wanadoo.fr



Mariage



14 septembre 2019

Myriam CARLANA
et
Stéphane BOURJAC



PACS

Le Pacte
Civil de
Solidarité

16 Juillet 2019

Anne DUREPAIRE
et
François CORDEAU

19 septembre 2019

Claire RIGGI
et
Sylvain FRANÇOIS



Décès et inhumations

25/09/2019 Elisabeth, Monique TORRES
30/09/2019 Andrée CASTIGLIA épouse COTTA

Travaux réalisés au 2nd semestre 2019

Les travaux de l'école : ces travaux, étalés sur 3 ans ont été terminés au début du mois d'août. Le planning très contraint a été respecté par les intervenants et nous les remercions pour la qualité de leur travail et le respect du calendrier. Félicitations aussi à la maîtrise d'œuvre qui a scrupuleusement suivi ce chantier. Nos enfants, le personnel de l'école et les enseignants ont pu faire une rentrée scolaire dans des locaux entièrement rénovés et fonctionnels. Un article dans ce bulletin précise le déroulé de ces travaux.

Achat d'un Renault kangoo : au début de l'été, la commune a acheté un véhicule pour les employés du service technique afin de remplacer le vieux Peugeot Partner. A la plus grande satisfaction de ceux-ci, vous avez pu voir circuler, dans le village, ce nouveau véhicule aux armes de la commune. On ne pourra pas se tromper.

Travaux d'embellissement : à l'entrée du lotissement de Chauret, Route de Puimoisson, dont certaines constructions commencent à sortir de terre, la commune a aménagé un espace situé autour du poste EDF. Un olivier a été planté, des murettes ont été réalisées par nos agents : Alberto et David. Il recevra à terme des tables et quelques bancs pour le plus grand plaisir de nos habitants et des visiteurs.

Réseau électrique et téléphonique : durant l'été une partie des réseaux électrique et téléphonique de la Rue de Cayoni ainsi qu'une partie de la Rue des Remparts ont été restaurés et enfouis. Ces travaux ont été pris en charge par le SDE 04. La commune déboursa 2 500 euros par an sur 4 ans pour financer sa part dans l'enfouissement des réseaux téléphoniques. Une somme modique, compte tenu de l'investissement global et l'avantage esthétique qui en découle. Le chantier a été réalisé par les entreprises Cattanéo et Urbelec. L'autre partie de la Rue des Remparts devrait être traitée en 2020, toujours par le SDE 04.



Eclairage public : vous avez peut-être remarqué que dans une grande partie du village l'ancien village et une partie de la Garenne, les ampoules d'éclairage public mais aussi les candélabres ont été remplacés. En effet des ampoules led basse tension ont été installées. L'éclairage nocturne s'en trouve modifié avec une intensité moins forte mais tout aussi efficace. Ces travaux ont été entièrement réalisés et financés par la DLVA compétente pour l'éclairage public. Ils ont été réalisés durant l'été par la Régie de la DLVA sur notre commune et d'autres communes de la DLVA. Durant l'année 2020, toutes les communes de la communauté d'agglomération seront concernées. Un investissement très important mais rapidement amorti par les économies d'énergie engendrées. Les derniers secteurs du village seront traités en 2020.

Les travaux d'extension et de renforcement du réseau électrique au quartier de la Riaille et de Carles seront réalisés par le SDE 04.

Travaux entretien du lit du Colostre : ces travaux ont débuté en novembre. Ils s'étendent du Pont de la Ferraye jusqu'au Pont de Vernèdes sur la commune de Puimoisson. L'année dernière, c'est la partie aval du pont qui avait été traitée. Ces travaux sont pilotés par la PNR du Verdon en collaboration avec la DLVA dans sa compétence Gémapi et sont financés par l'Agence de l'eau et la DLVA. Le lit du Colostre s'était fortement dégradé : branches et arbres morts, espèces végétales invasives qu'il faut absolument retirés pour éviter les problèmes en cas de crues.

Mise en place de la fibre FTTH (Fiber To The Home) ou Fibre à domicile : dans le cadre du déploiement de la fibre optique, l'offre de SFR-FTTH (groupe ALTICE) a été retenue par le Conseil Départemental 04 (CD04) et le Syndicat Mixte Ouvert Sud Très Haut Débit (SMO SUD THD). Les travaux de mise en place sont prévus pour 2019 pour les communes de Riez, Roumoules et Moustiers-Sainte-Marie.

Ces travaux seront sous-traités. La mise en place des câbles utilise les réseaux enfouis lorsqu'ils sont présents ; les poteaux téléphoniques existants ; les poteaux défectueux seront remplacés. Les habitants de Roumoules sont concernés par cette mise en place.

Pour rire...

- Patron, svp, je sais que je vous l'ai déjà demandé deux fois, mais j'aimerais faire du télétravail !
- Non Marcel, tu ne me l'as pas demandé deux fois, mais au moins dix fois ! Et je t'ai dit dix fois, que c'était impossible !
- Mais enfin, pourquoi ?
- Mais parce que tu es maçon !

Une école tournée vers l'avenir & ancrée dans son territoire

L'école Pierre Guillaumond de Roumoules est une œuvre particulière, qui au fil des années a trouvé sa place dans le tissu villageois et dans les habitudes de ses habitants.

Cette école, n'a pas dit tous ses secrets, issue, de la pensée de l'Architecte Robert Biglia, elle a été imaginée sur les principes très mystérieux des tracés géométriques de la « coudée solaire ». Un principe qui se base sur certains angles de positionnement du bâtiment, pour bénéficier de la meilleure orientation et inclinaison du soleil, tout au long de l'année. Ce qui explique cette forme architecturale si particulière.

Malgré ses volumétries, l'école a une structuration simple. Il s'agit d'un jeu savant entre angles de 15 et 25 degrés et leurs multiples.

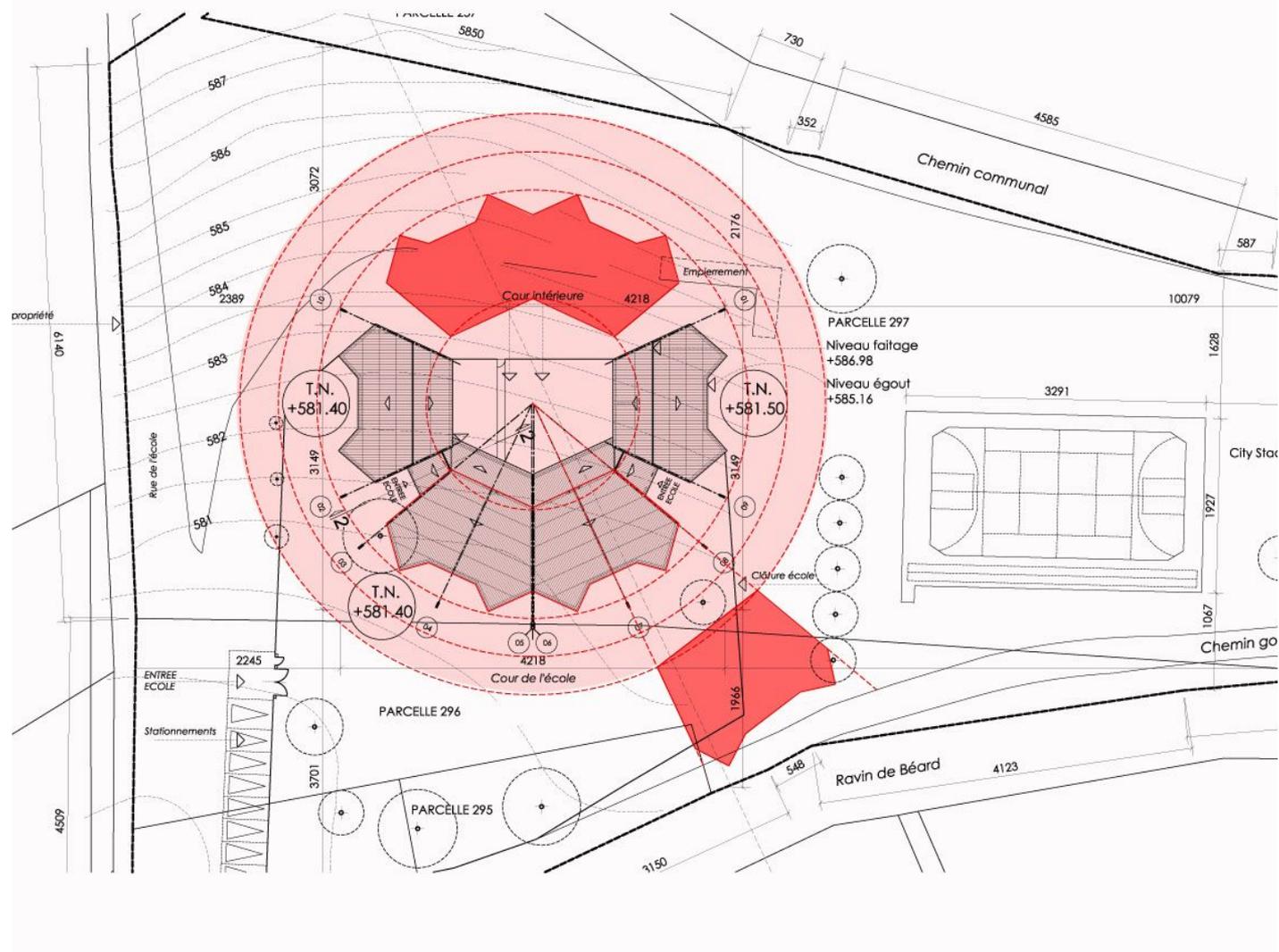
Complexe, par l'image qu'elle donne d'elle-même à l'extérieur, l'école est en fait une réflexion, une méditation sur la pensée géométrique et sur la volonté de structurer le village.

Dans un monde agricole cette forme semble étonnante, et pourtant, elle vient comme une continuité, une logique, dans l'art de l'arpentage et de la gestion des formes géométriques propre aux créateurs et artistes du paysage que sont les paysans.

Le travail de l'agrandissement de l'école se devait, non pas de faire table rase de ce « parti architectural » fort, mais bien de poursuivre, après le décodage, cette logique constructive si particulière. L'affirmation d'une architecture est toujours l'affirmation d'une vision du territoire, l'affirmation des valeurs d'un lieu, des souhaits que l'on a pour l'avenir.

La géométrie de ce bâtiment est si complète dans sa « doctrine », qu'on peut envisager des déclinaisons et des extensions possibles, en fonction de l'évolution de la pollution. (Voir plan)

C'est une construction ouverte sur le monde qui l'entoure, tout en montrant une certaine forme très française qui fait penser à un système défensif à la Vauban qui aurait abattu ses remparts, pour en faire des grandes baies vitrées axées sur le paysage.



L'ACTIVITE COMMUNALE

Pourquoi, il était nécessaire de faire ce projet ?

Malgré tout, il a été constaté dans la pratique, que la verrière réalisée, après la construction du bâtiment présentait des désavantages autant thermiques que spatiaux. Ayant pour but de servir de couloir autant que de vestiaire pour les enfants de l'école, selon les saisons, cet espace se transformait soit en « four » soit en « réfrigérateur ». Bref, un espace impropre. En même temps, les services de la DLVA faisant un audit sur la consommation énergétique des bâtiments institutionnels de toute la communauté d'agglomération, une vaste réflexion s'est installée pour améliorer les dispositifs isolants et baisser les consommations énergétiques afin de réduire les dépenses communautaires. Les économies d'énergie, sont l'un des grands enjeux de demain.



C'est avec ces deux contraintes, fortes, que la commune de Roumoules a engagé une réflexion de longue durée, pour répondre à ces deux objectifs majeurs : améliorer l'isolation de son école dans l'objectif de réduire les coûts annuels et améliorer cette verrière tout en maîtrisant son budget.

Quelles étaient les difficultés du départ ?

Les objectifs étant fixés, il restait à savoir, comment les mettre en œuvre pour qu'ils puissent se réaliser correctement. Et c'est là que la plus grosse difficulté apparaît, car pour réaliser de tels travaux en « site occupé » la réglementation, et en particulier pour une école, est l'une des plus contraignantes qu'il soit.

Les travaux ne pouvant être lancés qu'à partir du moment où les phases de chantier sont déterminées avec précision et validées par un bureau de contrôle spécialisé. Ces derniers ne peuvent se faire que pendant les périodes de vacances ou lorsqu'un cloisonnement strict permet aux entreprises de travailler sans croiser les enfants scolarisés. Le choix de la commune a été déterminé par la volonté de son conseil municipal de favoriser le confort d'étude des enfants avant tout, pendant les travaux. Et de ce choix, ventiler les interventions des entreprises sur 2 années. Il ne pouvait en être autrement.

Qu'est-ce que les travaux ont apporté en valeurs ajoutées pour l'école ?

Le projet a donc pu se construire dans l'objectif d'améliorer l'ensemble de l'isolation de l'école au regard des enjeux énergétiques de demain. A noter, que l'isolation en laine de bois sélectionnée favorise une bonne isolation en hiver, mais également, lorsque les températures commencent à grimper à partir du mois de mai, une conservation naturelle de la fraîcheur. Il a été également pensé un système centralisé de thermostats qui permet une meilleure gestion des périodes de chauffage.

L'apport du projet était également tourné, avec la participation active de toute l'équipe éducative de l'école, vers une amélioration du confort des enfants. A travers un jeu de couleurs adapté à chaque classe, pour personnaliser ces dernières ainsi qu'un traitement des luminaires (changement des éclairages par des caissons led), il s'agissait d'apporter aux élèves tout le confort d'une école moderne.

Un nouveau réseau internet a ainsi été installé dans toutes les classes, pour permettre un meilleur accès aux technologies d'avenir et une meilleure fluidité pour les enseignants dans leurs tâches quotidiennes. L'école étant le premier lieu d'apprentissage du monde extérieur. Ainsi, la démolition et la reconstruction du couloir, a donné la possibilité également de créer un nouvel espace de transition entre la sphère publique et la sphère éducative plus confortable et permettant d'installer une bibliothèque. L'ancienne verrière si inconfortable s'est transformée en déambulatoire où les enfants, peuvent à la fois jouer pendant les récréations pluvieuses ou consulter des livres.

Un système de sécurité anti intrusion a été installé avec l'aide de la directrice Aurélie, permettant une meilleure visibilité sur l'extérieur de l'école et un meilleur procédé de protection à l'intérieur.

Pour conclure, ce projet faisait partie des priorités du mandat de Monsieur le Maire Gilles Mégis. Il lui tenait à cœur de rénover l'école tout en contrôlant un budget prévisionnel qui souvent dans les marchés publics peut s'avérer grévant pour les petites communes.

Gilles PRIN-ABEIL



CHECK UP SANTE



STATISTIQUES JOURNEE CHECK UP SANTE du 24 septembre 2019

COMMUNES	INSCRITS (A)	PRESENTS (B)	%	
			PRESENTS (B/88)	INSCRITS (B/A)
ROUMOULES	33	30	30.95	90.90
RIEZ	18	15	15.47	83.33
VALENSOLE	10	10	10.31	100
PUIMOISSON	9	9	9.28	100
MONTAGNAC	7	6	6.19	85.71
MOUSTIERS	6	5	5.15	83.33
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE	4	4	4.12	100
QUINSON	5	4	4.12	80
COMMUNES DIVERSES : ORAISON / ESTOUBLON / ALBIOSC / PEYRUIS / SAINTE- CROIX	5	5	5.15	100
TOTAL	97	88	100	90.72

L'ACTIVITE COMMUNALE

Tout d'abord un grand merci à toutes les participantes et à tous les participants, pour votre implication et votre participation massive. Vous avez largement contribué au succès de cette journée.

Près de 100 personnes (97) ont répondu à notre appel, dont plus d'un tiers de Roumoules. Les organisateurs vous remercient de la confiance que vous leur avez accordée, c'est vous, qui par votre participation, avez fait de cette journée une belle réussite.

Si une telle opération était reconduite, toutes vos remarques et suggestions nous permettront d'améliorer : l'accueil, le fléchage et d'éviter les engorgements.

En quoi cette opération a été bénéfique : un exemple parmi tant d'autres. L'association France Rein a reçu plus de 65 personnes pour effectuer des dépistages concernant entre autre le diabète et les maladies rénales ; sur ces 65 personnes, 41 (soit 63%) se sont vues conseiller de prendre contact avec leur médecin traitant afin d'étudier de manière plus approfondie le résultat des tests effectués. Il ne s'agit là que d'un exemple.

C'est cela le grand objectif du CHECK UP SANTE, vous alerter sur les risques encourus et vous permettre de prendre les mesures appropriées avec les personnes compétentes de votre choix.

Je voudrais terminer ce compte rendu par des remerciements : au personnel technique de la mairie, David et Alberto ; aux secrétaires de mairie qui ont pris vos inscriptions et vous ont donné les premières informations ; à mes collègues du conseil municipal, Monsieur Jean BLANC qui a accepté de mettre à la disposition des organisateurs le personnel communal malgré les nombreux travaux en cours et surtout à madame Concetta ZUNINO (2^{ème} adjointe) qui a beaucoup payé de sa personne dans la mise en place de la salle polyvalente. Encore une fois merci à toi Concetta pour ta disponibilité et ton sourire. Bien sûr, je ne pouvais pas clôturer cet article sans remercier Monsieur le Maire, Gilles MEGIS qui nous a soutenus tout au long de cette organisation.

Encore une fois bravo et merci à toutes et à tous.

Alain COCUAUD

ADMR

L'association ADMR de Valensole et Pays du Verdon, forte de ses 40 salariés, secrétaires comprises et de ses 200 bénéficiaires, intervient sur un secteur de 18 communes, incluant Riez, Gréoux les Bains, Moustiers Sainte Marie et bien sûr, Valensole.

L'association recrute en permanence afin de répartir ses intervenantes sur tout le territoire, toutes les candidatures devant être adressées au siège :

- Avenue de Provence, Quartier ancienne école, 04210 Valensole
- asso.valensole@admr04.org

L'offre de service inclut tous les types de besoins et il existe toujours une solution y compris avec des avantages fiscaux en réduction ou en crédits d'impôts.

L'association a besoin de bénévoles pour assurer son fonctionnement institutionnel (assemblées générales, enquêtes et visites chez les bénéficiaires...)

L'association est ouverte au public tous les jours sauf le lundi, mercredi et vendredi après midi ainsi que le samedi dimanche.

Les Bouchons d'amour

Qui sommes-nous ?

Une association départementale reconnue d'intérêt général.

Nos buts : aider les personnes handicapées dans leur quotidien pour la participation au financement de matériel spécifique, permettre aux sportifs handicapés de pratiquer leur activité, aménagement de la maison ou d'un véhicule ou la fourniture d'un chien d'accompagnement (fourni par l'association Handi'chiens)

L'aide est versée directement au fournisseur ou au prestataire de service.

Un euro récolté = un euro reversé

Quels bouchons ?

Nous récoltons tous les bouchons en matières plastiques (sauf produits dangereux et médicaments) ainsi que les bouchons en liège et faux liège. (pour association chemin d'espoir à Manosque)

Vous trouverez dans le village un container avec notre logo actuellement : devant l'école, épicerie du village.

Un grand merci à l'école qui récolte beaucoup de bouchons pour l'association.



La généralisation du réseau 5G est-il vraiment dangereux pour la santé

Nous devrions voir, en 2020, l'arrivée de la 5G. Beaucoup d'inquiétudes autour de cette nouvelle technologie qui s'ajoutera aux 2G, 3G, 4G existantes ; la journaliste Rébecca Avril, du site www.notre-planete.info nous en dit un peu plus.

Dans moins de six mois, la cinquième génération (5G) des standards pour la téléphonie mobile doit remplacer progressivement la 4G actuelle. En plus des enjeux éthiques que pose l'arrivée de la 5G, notamment sur la cybersécurité ou le stockage et la protection des données privées, les possibles enjeux sanitaires évoqués sont tout aussi inquiétants.

« Oser ; le progrès est à ce prix », disait Victor Hugo. Oui, mais lequel ?

La nouvelle ne réjouit pas tout le monde. La généralisation de la 5G à partir de 2020 dans l'Hexagone divise l'opinion publique. Les plus pessimistes y voient une catastrophe sanitaire sans précédent. Les optimistes y voient la condition sine qua non au progrès de l'humanité. Entre les deux, ceux qui hésitent entre scepticisme, curiosité et résignation.

La nouvelle technologie 5G fait déjà l'objet de tests dans notre pays. Sur le site de l'[ARCEP](http://www.arcep.fr) (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) on peut trouver le carnet de bord des différentes phases d'expérimentation de la 5G dans les villes de Belfort, Bordeaux, Grenoble, Lannion, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse ou encore Paris.

Une avancée technologique nécessaire selon les professionnels de la télécommunication qui promettent une révolution des systèmes de communication tels qu'on les connaît aujourd'hui.

La 5G : définition

Pour être simple, il s'agit de la cinquième génération de la technologie de communication sans fil, qui, selon l'opérateur de téléphonie mobile Orange, est « conçue pour répondre à la très grande croissance des données et à la connectivité de la société moderne. » Cette nouvelle technologie offre des capacités d'échanges et de stockage des données impressionnantes et des volumes d'appels pratiquement illimités. Pour cela, la 5G utilise une largeur de bande inexploitée de l'onde millimétrique (MMW), comprise entre 30 et 300 GHz, ainsi que certaines basses et moyennes fréquences.

La 5G, pour quels usages ?

Plus performante que la 3G et la 4G à bien des niveaux, la technologie de la 5G ouvre le champ des possibles à différents domaines d'application.

- Plus de rapidité pour la navigation avec des débits de télécommunication mobile démultipliés. Une vitesse pouvant atteindre 100 gigabits de données par seconde, soit 100 fois plus rapide que la 4G actuelle. De quoi remplir une cinémathèque personnelle fournie en seulement quelques secondes sur internet, contre plusieurs heures aujourd'hui.
- Le contrôle d'objets à distance est possible uniquement si le temps de latence, c'est-à-dire le temps de réactivité des antennes réseau, est considérablement réduit. Actuellement, le temps de latence est aux alentours de 35 millisecondes (ms) à une minute. La 5G permettra de réduire ce dernier à 1 ms. Condition obligatoire pour commander à distance drones ou voitures connectées.

La télémédecine attend beaucoup de la révolution 5G. Depuis quelques années déjà, des opérations chirurgicales « télé-monitorées » sont pilotées à des milliers de kilomètres, notamment dans des pays en voie de développement, où le personnel médical qualifié peut faire défaut. La technologie de la 5G devrait rendre plus performante la qualité d'image transmise et augmenter les chances de succès des opérations. L'amélioration des systèmes de santé passe aussi par une hyper-connexion, rendue possible grâce à la 5G. Une avancée innovante qui permettra une meilleure synchronisation et une communication amplifiée entre les hôpitaux, un meilleur suivi des dossiers médicaux des patients, pour ne citer que cela.

- De manière plus inattendue, le **secteur minier** espère beaucoup de la révolution 5G. Cette nouvelle technologie devrait permettre un renforcement significatif de la sécurité et de la productivité en réduisant les émissions de CO2. En **Suède**, la mine souterraine Boliden Kankberg fait office de pionner en la matière. Un réseau 5G y a été installé dans le cadre du **projet SIMS** (Sustainable Intelligent Mining Systems) financé par l'**Union Européenne**. Une des actions concrètes permises par le réseau 5G en souterrain est l'utilisation de drones pour explorer des tunnels sans risque pour l'homme. Les inspections des galeries après dynamitage et éboulements pourront être déléguées aux machines télécommandées à distance, quelles que soient les perturbations du réseau en extérieur. Un gain de sécurité, de temps et donc de productivité.

Les inquiétudes sur les dangers de la 5G pour la santé sont-elles fondées ?

Les principales inquiétudes sur la généralisation de la 5G viennent principalement de la multiplication des antennes relais émettant des ondes électromagnétiques. L'augmentation du nombre des antennes s'explique par le fait que les ondes millimétriques traversent mal les constructions en dur. Elles sont facilement absorbées par les constructions, la pluie et les végétaux, interférant ainsi avec le signal. De plus, ces ondes hautes fréquences ont des longueurs d'onde beaucoup plus courtes, ce qui limite leur propagation. Pour pallier ce problème, des stations de cellules plus petites doivent être installées un peu partout dans notre environnement (lampadaires, poteaux de services publics, maisons ...).

Face à cette prolifération d'antennes émettrices, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les effets à moyen-long terme du haut-débit sur la santé.

On distingue deux familles de radiations : les radiations *ionisantes* vs les radiations *non-ionisantes*. Les premières modifient l'ADN en raison de leur longueur d'ondes (λ) comme les UV, les Rayons X ou Gamma (γ), provoquant des mutations à l'origine de cancer. Les radiations non-ionisantes comme les [ondes électromagnétiques](#), n'entraînent pas de modifications de l'ADN mais possèdent un effet thermique certain dont on sous-estime probablement les effets à long terme. Elles peuvent endommager les tissus biologiques par chauffage.

5G, des avis controversés sur la santé

En France, c'est l'Agence Nationale des Fréquences et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire qui est chargée d'enquêter sur les risques controversés de la 5G. En 2011, un groupe de travail « radiofréquences et santé » a été créé afin de mesurer l'impact sanitaire de l'exposition des populations. Le rapport de 2013 ne mettait pas en évidence « d'effets sanitaires avérés ». L'**ANSES** affirme également que l'exposition globale est « faible au regard des valeurs limites d'expositions actuellement utilisées ».

Pourtant, le **Centre de Recherche International contre le Cancer (CIRC)**, qui fait partie de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, a classifié les radiofréquences de 30KHz – 300 GHz (Hertz) en **carcinogènes possibles** pour l'Homme (Groupe 2b).

Annie Sasco, pointure en Santé Environnementale et farouche opposante au déploiement de la 5G, met en garde contre les risques sanitaires des antennes relais. Elle dénonçait déjà en 2012 dans un article de L'Express, que la conclusion d'absence de risques sanitaires pouvait être biaisée par des conflits d'intérêts. Médecin en Santé Publique de formation, Annie Sasco a travaillé à l'OMS durant la plus grande partie de sa carrière. Elle expliquait, en décembre 2018 sur TV5 Monde, le "risque accru de tumeur du cerveau", notamment pour les enfants, ainsi que les « dégâts » déjà observés sur les insectes et les arbres.

Electro-hypersensibilité (EHS)

L'exposition accrue à ces ondes inquiète. En septembre 2017, 171 scientifiques, issus de 37 pays ont réclamé un moratoire sur le déploiement de la 5G, en attendant que les risques potentiels sur la santé humaine et l'environnement aient fait l'objet d'études scientifiques indépendantes.

Les personnes électro-hypersensibles (EHS) sont des personnes intolérantes à l'exposition aux ondes électromagnétiques. Bien que leurs symptômes (brûlures, acouphènes, migraines, etc.) soient reconnus par le corps médical et très invalidants au quotidien, beaucoup de scientifiques refusent d'attribuer ces manifestations biologiques aux ondes. Pourtant les témoignages de malades laissent perplexe quant au possible lien entre l'EHS et l'exposition aux ondes. Cette pathologie émergente semble bien trouver son origine dans notre environnement, mais ne concerne que très peu d'individus à ce jour.

Les personnes atteintes d'EHS dénoncent un manque d'intérêt pour cette pathologie. Face au nombre grandissant d'Electro-Hypersensibles, certaines personnes sont contraintes de vivre recluses, loin de toutes sources d'ondes électromagnétiques, dans ce qu'on appelle les « zones blanches » (zone du territoire non desservie par un réseau de téléphonie mobile ou internet).

Le témoignage d'Isabelle, ex-Pharmacienne, nous explique la gravité de ces symptômes et l'incompréhension de la Médecine du Travail face à son état. Cette ancienne Lyonnaise a trouvé refuge en Ardèche dans le village de Pailharès, faiblement couvert en téléphonie mobile.

Pour nos voisins américains, l'affaire est classée depuis le 08 Août dernier. L'état-major de la **FCC (Federal Communications Commission, le gendarme américain des télécoms)**, avec le soutien de la **Food and Drug Administration (FDA)**, a conclu que la **5G est tout aussi inoffensive que la 3G ou la 4G**.

Si outre-Atlantique le débat est clos (du moins en apparence), le sujet risque de faire couler encore beaucoup d'encre en Europe et dans l'Hexagone. Impossible pour le moment de se prononcer formellement sur la dangerosité potentielle de la 5G sur la santé. Un recul de dix ans minimum paraît indispensable pour y voir plus clair sur la question.

Avec l'aimable autorisation de Rébecca Avril / <https://www.notre-planete.info>

Nouvelles du Parc du Verdon

Restauration bâti lié à l'eau : Puits de valvachères

La commune de Roumoules a candidaté en 2018 auprès du Parc naturel régional du Verdon qui mène depuis 2 ans une action de restauration sur le bâti lié à l'eau. Elle souhaitait être accompagnée dans la restauration d'un puits visible depuis la route sous la ferme des Préau. Situé dans le vallon de Valvachères, ce dernier fait partie d'une série de trois puits circulaires localisés en amont et aval, l'un étant très dégradé, le dernier encore en état d'usage.

Les partenaires

Ce chantier a rassemblé le Parc, en la personne de la technicienne en charge du patrimoine Marjorie SALVARELLI, qui coordonne à titre gratuit les travaux et trouve les bénévoles prêts à s'investir pour la sauvegarde du patrimoine ; le Parc rémunère également le formateur qui encadre techniquement le chantier grâce à des financements qui proviennent de l'Europe « Leader grand Verdon » et de la Région ; la commune a pris en charge l'ensemble des matériaux et le coût des pique-nique des bénévoles, en s'appuyant sur l'association « l'écho du Colostre » qui a préparé les repas.

Les travaux en quelques mots

2.5 jours de chantier ont été nécessaires pour redonner vie à ce puits dont la toiture s'était écroulée. La première étape a consisté à décroûter les enduits au ciment qui dataient de précédents travaux de consolidation. Après une reprise de l'encadrement avec des briques en terre, l'arase du puits a été refaite afin de recevoir le coffrage perdu. Petite innovation, de la paille de lavande a été utilisée pour confectionner le moule de la coupole : c'est local, léger et gratuit. La maçonnerie de la couverture ainsi que les enduits ont été faits avec un mortier composé de chaux hydraulique et de sable de Vaugines. Une ancienne porte en chêne est venue rendre son âme à ce puits. Il faut maintenant attendre 1 mois de séchage pour décoffrer et reprendre les enduits intérieurs.

Remerciement

On peut noter l'efficacité de David et d'Alberto, les agents communaux, qui ont été présents pour apporter matériel et matériaux.

Bravo au soutien de l'association « l'écho du Colostre », et surtout merci à Martine, Geneviève, Annette, de fameuses cuisinières

Encore merci à Frédéric Rosso qui suit le Parc depuis 3 ans dans l'encadrement des chantiers.

Et surtout, il ne faut pas oublier que rien ne se ferait sans les participants-bénévoles qui, pour la plupart sont venus de loin. Le chantier a occasionné la visite de nombreux Roumoulois, voire même des embouteillages.

Pour ceux qui prennent la route des antennes, jetez un œil au travail qui a été effectué pour découvrir ce patrimoine révélé. Un panneau sera installé d'ici la fin de l'année pour expliquer l'histoire du site et les techniques de chantier employées.

A voir sur le site du Parc du Verdon (www.parcduverdon.fr) un petit film sur l'enlèvement des déchets. Grace au Parc qui a repéré (avec les écogardes), organisé, coordonné, recherché des financements, ..., la nature a été débarrassée de près de 10 tonnes d'ordures (pneus, vieux moteurs, bouteilles, plastiques, ...).



Marjorie SALVARELLI

ANIMATIONS

APER (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES)

Présidente Ingrid PIERRE JEAN
Tél. 06.13.13.12.99
aper.04@hotmail.com

BODY & MIND

Yoga et tricot

Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

CINEMA DE PAYS

Cinéma itinérant en milieu rural

Président Jean-Marie CAYET
Tél. 04.92.78.13.25 ou 09.63.04.56.52
cinemadepays@gmail.com

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Joël LE BRAZIDEC
Tél.07.81.30.88.55
Vice-Présidente : Mme Marinette LECAILLE
Tél. 06.51.45.05.86
escargotiere04@gmail.com

LA COLLINETTE

Découverte du chant

Présidente Françoise IELLI
Tél.06.73.08.16.80
fanchette04@hotmail.fr

COMITE DES FETES

Président Gérard RIGGI
comitefetesroumoules@free.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Défense des droits et des causes

Président Michel PREAU
Tél. 06.73.53.97.14
preaumichel@orange.fr
Trésorier Jean ROUSSET
Tél. 06.10.40.55.38
mariejean46@free.fr

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Présidente Sophie SEZILLE
Tél.04.92.77.86.15
ecoleroumoules@gmail.com

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Pilates - LIA - Modern Jazz -
danse et éveil musical enfants
Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71
Secrétaire Nathalie BERNE
Tél. 06.42.21.59.94
fdv04@yahoo.fr

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. Thierry PINSART
Tél : 04.92.77.82.82
lagoulotte04@gmail.com

TEMPETE

Soirées dansantes, lotos, randonnées pédestres

Président Laurent COLIN
Tél.06.95.04.62.69
evementiel@asstempete.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Président Eric MICHEL
Tél.06.42.50.28.07
motoclubduvar@orange.fr

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Boxe française

Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50
roumoules.savate@gmail.com

SOCIETE DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18
fanchette04@hotmail.fr

VIS TA MINE

Théâtre et vidéo

Président Cédric GISONDI
Tél.06.83.33.01.18
cedricgisondi@hotmail.com
Animatrice Théâtre : Magali LAPOSSE
Tél : 06.82.45.18.17
magali.laposse@laposte.net

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Arts martiaux

Président Christian BOURJAC
Tél.06.74.78.56.78
hlvchristian@hotmail.fr

ANIMATIONS

— Calendrier —

COMITE DES FETES

15 février 2020 : Soirée Spaghetti « Saint Valentin »
21 et 22 mars 2020 : Saint Joseph avec Aioli le dimanche midi
2 mai 2020 : Soirée Spaghetti « Muguet »

21 juin 2020 : Bœuf à la broche



Inscriptions avec prépaiement à partir du lundi 18 mai au Café des Alpes
(les chèques ne sont présentés à l'encaissement qu'après la manifestation)
Informations comitefetesroumoules@free.fr

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

18 janvier 2020 : Assemblée générale
23 février 2020 : Thé dansant
15 mars 2020 : Loto
28 juin 2020 : Buffet campagnard

L'ECHO DU COLOSTRE

17 mai 2020 : Cueille la Terre

CINEMA DE PAYS

A partir du 3 Janvier 2020
puis le vendredi tous les 15 jours

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

8 février 2020 : Soirée concert
9 février 2020 : Vide grenier
28 et 29 mars 2020 : animations
29 au 31 mai 2020 : les Festivades « théâtre »

CAFÉ DES ALPES

20 mars 2020 : Soirée concert

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB

21 mars 2020 : journée de démonstration et interclub

Vous trouverez sur le site de Roumoules (roumoules.fr), dans la rubrique **Vivre à Roumoules** puis *informations pratiques* puis *téléchargement*, trois documents que vous pouvez récupérer sur votre ordinateur.

- **Un formulaire de demande d'affichage sur le panneau lumineux** (voir page 17 de ce bulletin), qui peut être complété depuis l'ordinateur, et être envoyé sur la boîte mail de la mairie : mairie-roumoules@wanadoo.fr

AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel

La vie associative

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB

Cette année la reprise des cours de l'association Roumoules Savate BFC s'est effectuée sous le signe du renouveau.

En effet en plus des cours traditionnels réservés aux ados et aux adultes, de nouveaux créneaux horaires ont été ouverts aux enfants à partir de 8 ans .

Nous avons aussi augmenté le nombre de séances ainsi que leur contenu.

Après les cours enfants et ados nous proposons avant les cours de techniques spécifiques à la boxe française des cours de cardio boxing, crossfit, renforcement musculaire, souplesse.

Ainsi les personnes intéressées par la mise en forme sans pour autant se confronter à un adversaire pourront y trouver leur compte.

Pour les autres un échauffement orienté vers la Boxe Française Savate sera un prétexte pour les cours de techniques pures.

Cours enfants :

LUNDI et JEUDI de 17H00 à 18H15
Salle Polyvalente de Roumoules

MERCREDI de 15H00 à 16H00
Ecole de Roumoules

Cours Ados :

LUNDI et JEUDI de 18H15 à 19H30
Salle Polyvalente de Roumoules

MERCREDI de 16H00 à 17H30
Ecole de Roumoules

Cours adultes cardio boxing

LUNDI et JEUDI de 19H30 à 20H30
Salle polyvalente de Roumoules

Cours adultes technique

LUNDI et JEUDI de 20H30 à 21H30
Salle polyvalente de Roumoules.



Une journée de démonstration et l'interclub sont prévus pour la Saint Joseph, fête du village de Roumoules, le Samedi 21 Mars 2020



ANIMATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Le samedi 21 septembre le Comité des Fêtes a offert à la population une représentation de la pièce de Vivien Lheraux « ALORS ON FAIT QUOI MAINTENANT » par la compagnie Parad'ox de Roquebrune-sur-Argens. Un public attentif, enthousiaste et séduit a assisté à la pièce avant de profiter d'une collation en compagnie des comédiens. La troupe a été hébergée au ROMULUS avant de déjeuner au CAFE DES ALPES. Merci à celles et ceux qui ont permis la réussite de cette après-midi récréative, particulièrement l'équipe municipale emmenée par Gilles Mégis notre Maire et ses collaborateurs. Un premier succès qui pourrait en appeler d'autres."



La troupe de comédiens

Fête Champêtre avec bœuf à la broche et animations musicales

le dimanche 21 juin à partir de 12h.
inscriptions avec prépaiement
à partir du lundi 18 mai au Café des Alpes

informations comitefetesroumoles@free.fr

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Animations 2^{ème} semestre 2019

Reprise des activités du Club le 10 septembre avec une belle sortie au Col Bayard et très bon repas à la Laiterie.

Du 24 au 27 septembre, nous avons fait avec SUMIAN EVASION, un très beau voyage à LLORET DE MAR, ville qui est animée de jour comme de nuit, avec de belles visites dans les villages et à BARCELONE.

Le 27 octobre nous avons organisé notre grand loto d'automne à la salle polyvalente de ROUMOULES.

Le 3 novembre, nous dégusterons un repas jurassien préparé par la Boucherie GRADIAN à VINON.

Le 1^{er} décembre le Club le Colombier organise un VIDE-GRENIER. Nous attendons vos inscriptions.

Le 8 décembre ce sera notre repas de NOEL.

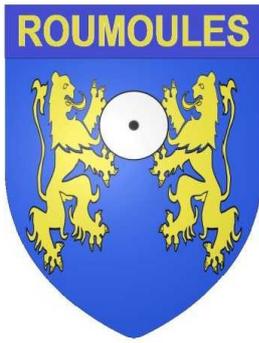
Le jeudi après-midi : nos jeux de cartes (et surtout nos échanges de discussion) apportent une très belle convivialité (et de fous rires !) avec un petit goûter offert par le club.

Le lundi après-midi, vous pouvez participer à la séance de gymnastique douce à partir de 14 h 30.

Si vous avez des idées d'activités, de sorties ou repas à nous suggérer, nous sommes à votre écoute.



ANIMATIONS



Formulaire de demande d'affichage sur le panneau électronique d'information



Nom de l'association ou du demandeur :

Nom de son représentant :

Téléphone : / / / /

E-mail : @

Objet du message :

(Évènement – date et heure – lieu – réservation avant le – tél si nécessaire)

Date de la demande : / /

Signature :

Ce document doit parvenir au plus tard 15 jours avant la date de parution.

Il peut être retourné par mail à la mairie « mairie-roumoules@wanadoo.fr » ou apporté en mairie.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Quelques lignes d'histoire



Fig n°1 : Plan des prises qui se trouvent le long de la rivière depuis Roumoules jusqu' à Campagne

Les moulins de la plaine de Roumoules dans l'Ancien Régime

Introduction

« Celui-là est un moulin à papier. Le bruit que tu entends, ce sont les maillets de bois qui frappent les vieux tissus et les réduisent en pulpe. L'autre à côté est un foulon : des masses similaires préparent la laine des draps pour les assouplir et leur donner de l'épaisseur »¹

Un document inédit, conservé au château de Campagne (daté de 1722, signé Jean François Ignace de Gassendy, représente la vallée du Colostre à Roumoules, depuis le village jusqu'au château de Campagne¹. L'auteur de ce dessin est un ancien propriétaire du domaine de Campagne. Il a vécu de 1701 à 1747.

C'est un document d'une grande valeur patrimoniale car il représente la vie économique du Verdon dans la première moitié du XVIII^e siècle et les activités liées au Colostre. Ce dessin est accompagné d'une légende sous forme de lettres qui décrivent les ouvrages hydrauliques sur la rivière : moulins à blé et moulins à foulons, les canalisations du Colostre et les éléments marquants du paysage.

Les moulins à blé sont bien documentés et on ne s'attardera pas sur leur définition.

Les moulins à foulon ou paroirs sont moins connus et pourtant ils ont participé au développement économique de notre région.

I) Les différents aménagements du Colostre

Nous pouvons voir, en haut à droite du dessin la représentation schématisée du village de Roumoules. On distingue le vieux Castel, au bord de la départementale qui va à Moustiers-Sainte-Marie. Ce château qui est aujourd'hui chambre d'hôte date du XVII^e siècle, il appartenait à Pierre-Joseph de Clérissy, héritier d'une célèbre lignée de faïenciers rattachée à Moustiers-Sainte-Marie.

En contrebas, nous pouvons voir l'église Saint-Pierre-ès-liens qui est un ancien prieuré de l'abbaye de Lérins. Dans son état actuel, l'édifice actuel date du XVII^e siècle mais il inclut une chapelle gothique du XVI^e siècle.

II) Les moulins b et c

Comme l'indique la légende, ces moulins appartenaient au seigneur de Roumoules.

Le moulin b est un ancien moulin à farine. Il est encore en partie conservé. Il était alimenté par le ruisseau de l'Aigues Bonnes, affluent du Colostre qui prend sa source à Ségris (commune de Moustiers-Sainte-Marie)...

En contrebas du moulin, une surface rectangulaire surélevée, bâtie en galets et probablement carrelée servait d'aire de séchage du blé, après le lavage.

Ce moulin était en activité jusqu'à la première guerre mondiale (information M. Mégis), le dernier meunier, César Gasquet gérait le moulin pour la châtelaine Mme Bénédicte de Clerissy après signature d'un bail de fermage.

Les sources du domaine Bastide Blanche, à l'est de la commune alimentaient des bassins dont les surverses étaient dirigées vers le moulin, en cas de déficit en eau.

La lettre d désigne une prise d'eau, la prise de *la Libertad*, à partir du Colostre, en bas du moulin c, en rive gauche, qui alimente un pré.

Fig n°2 : Légendes du dessin de la plaine de Roumoules en 1722

Lettres	Description (orthographe originale)	état actuel
A	village de Roumoules	conservé
b	moulin de Mr de roumoules	conservé
c	moulin de Mr de Roumoules	disparu
D	prise de la libertad	disparu
e	prise de l'adresc	
f	prise du paroir	conservé
g	près de divers particuliers	conservé
h	rehaussement du ruisseau du paroir lequel fut rétabli en son premier état tel qu'il est marqué par la ligne ponctuée	
i	vieux paroir abandonné	disparu
K	Pré de mr de roumoules	conservé
L	paroir	disparu
M	écluse du d(it) paroir	disparu
N	prise de campagne	conservé
o	nouvelle prise de campagne aussitôt détruite que commencée	conservé
p	prise des moulins de Riez	disparu
q	près de campagnes	conservé
R	château de campagne	conservé
s	ruisseau du jardin	conservé

III) Les moulins à foulon ou paroir

La lettre « e » désigne une prise qui alimente un paroir abandonné (i).

Le paroir, paraire ou moulin à foulon est un moulin qui utilise la force hydraulique d'un cours d'eau pour laver (retirer le suint) et feutrer la laine pour en faire des draps.

K désigne les prés de Mr de Roumoules qui sont début XVII^e siècle plantés d'arbres (fruitiers ?). A la fin du XVIII^e siècle, la viticulture s'est installée : « les plus belles vignes sont autour du château de campagne »¹

La lettre « f » représente une prise, en rive droite du Colostre qui avec un rehaussement du canal (h) alimente un paroir (L) avec une écluse au-dessus (M).

La prise est située à environ 1 km du paroir « car il faut prendre l'eau à la rivière d'autant plus loin en amont que son cours d'eau est en faible pente »¹ afin d'obtenir une force hydraulique suffisante. Le rehaussement du canal (lettre f) permettait d'augmenter cette force. Cette élévation du canal n'a pas permis une augmentation de débit, car comme l'indique la légende, le canal a été rétabli dans son premier état.

L'écluse « M », la *resclauvo* en provençal, est un réservoir maçonné, situé au-dessus du moulin qui permettait de stocker l'eau en période sèche¹.

Tous ces éléments ont disparu aujourd'hui, à l'exception de la prise f, encore conservée, à l'extrémité ouest du parc pour enfants du village.

Cette prise sur le Colostre est encore pourvue d'une martelière qui permettait l'arrosage des parcelles, selon des droits établis entre propriétaires.

La lettre « n » désigne une prise d'eau, à partir du Colostre qui alimente les fontaines du château de Campagne. Cette prise et sa canalisation sont encore conservées aujourd'hui. La lettre « p » désigne la prise des moulins de Riez et « o » la « nouvelle prise de Campagne aussitôt détruite que commencée ». Ces prises ont disparu mais les autres prises de Campagne « s », ruisseau du jardin et « n », ancienne « prise de Campagne » sont encore conservés et en état de fonctionnement.

La prise « o » était située en proximité de la source des Trois chênes, source de peu de débit mais toujours en activité.

La prise des moulins de Riez permettait d'alimenter les deux moulins du quartier des Capucins : le Moulin Neuf, aujourd'hui guinguette du Cercle des oiseaux, par le canal du moulin (cadastre napoléonien de Riez de 1825), ainsi que le moulin Chaix à l'entrée est du village.

La prise « s » passe sous le bâtiment au nord du château puis redescend vers le Colostre pour alimenter les jardins du château. Elle rejoint les prises « n » et « r » puis se jettent dans la rivière.



Fig n°3 : canal du château prise « s », cliché Vincent Meyer



Fig n°4 : canal prise « n », cliché Vincent Meyer

En dessous de la prise « o », le Colostre est dirigé vers cette prise par un canal, absent du dessin de 1722 mais représenté sur le cadastre napoléonien de 1835.

Les moulins à foulon du Colostre pouvaient être utilisés pour le travail de la laine et aussi du chanvre. La culture du chanvre correspond à un besoin de toiles domestiques et de cordages.¹ Des métiers sont signalés dans le pays dignois, le pays de Seyne et de Sisteron à la fin de l'Ancien Régime. En ce qui concerne l'industrie lainière, des fabriques sont signalées dans toute la Haute-Provence mais « la haute vallée du Verdon concentre l'essentiel de la production textile de toute la Provence »¹

Comme le note Eric Fabre¹, l'eau de la rivière n'est pas toujours disponible, marquée par la sécheresse estivale et glacée pendant l'hiver. De plus, il existe une concurrence forte entre industries quant à l'usage de la ressource hydraulique qui est aussi nécessaire aux cultivateurs.

Des moulins à foulons sont signalés dans d'autres villages du Verdon, comme à Riez en 1276, tenu par les Hospitaliers de Saint-Jean à Puimoisson¹, à Saint-Martin-de-Brômes en 1182.¹ Un paroisse, alimenté via un canal par le Colostre, était la propriété des moines de l'abbaye Saint-Victor de Marseille. À Moustiers-Sainte-Marie, un ancien paroisse, la Bastide du Paradou utilisait la force du ruisseau de l'Adou.

VI) Historique des moulins à foulons

Les moulins modernes à grain utilisant l'énergie hydraulique apparaissent au IX^{ème} siècle ap J.-C. tandis que les moulins à foulons apparaissent en Italie au X^{ème} siècle. Ce premier moulin à foulon est toscan, il date de 943, il est situé au bord de la rivière Serchio¹. En 1008 nous le trouvons à Milan, puis en 1086 en Normandie, dans l'actuel département de l'Orne, à Saint-Georges-d'Annebecq.

Une des plus anciennes représentations des moulins textiles date de 1617. C'est une gravure de Jacques Strada qui est publiée dans le « *Théâtre des instruments mathématiques et mécaniques* »¹. La gravure représente un moulin à deux maillets pendulaires ou mails, actionnés par un arbre à cames entraîné par une roue hydraulique verticale à aubes. Un ouvrier utilise une fourche à deux dents en bois pour retourner la pièce de drap dans l'auge du foulon. Au premier plan, la cuve chauffée par un foyer pourrait être une cuve de teinture



Fig n°5 : moulin à foulon, Jacques Strada, 1617

Avant l'utilisation de l'énergie hydraulique, les textiles (laine vierge ou draps de laine et chanvre), ainsi que le cuir étaient foulés, écrasés avec un fouloir à main ou au pied, comme le raisin, pour la fabrication du vin dans l'Antiquité. Dans le nord de la France, le terme foulerie est utilisé tandis qu'en Provence et en Occitanie, le mot de paroir, paragne ou paradou est usité. Le terme « paradou » apparaît dans de nombreux toponymes. Paroir vient du latin « parare » qui signifie préparer.

Le travail des maillets contre le tissu a plusieurs utilités : il sert à dégraisser la laine vierge, à enlever le suint et l'huile d'ensimage¹ et à assouplir et resserrer les fils de laine (feutrage).

Les textiles pouvaient connaître un premier lavage dans la rivière. Ils étaient ensuite immergés, dans l'auge du foulon, dans de l'argile smectique ou terre à foulon. Cette argile spécifique, gris verdâtre, qui devait être exploitée localement a des vertus saponifères et dégraissantes. A la place de l'argile, l'urine ou le carbonate de soude pouvait être utilisé.

Après le foulage, la laine était battue et rincée et séchée puis cardée. Le cardage consiste à broser les fibres en vrac pour les « organiser » en rubans. A l'origine, cela se faisait en frottant la laine à l'aide de chardons, d'où le nom (chardon se traduit par *cardus* en latin).

Le travail des foulonniers était pénible et peu rémunéré. Les moulins étaient la propriété des seigneurs qui pouvaient exploiter le moulin eux-mêmes ou par fermage.

L'activité lainière et l'utilisation des moulins à foulons vont péricliter dans la deuxième moitié du XIXe siècle car un traité commercial avec l'Angleterre va favoriser l'utilisation de tissus de bonne qualité à bas prix et « dévaluer la laine de piètre qualité des moutons de la montagne de haute Provence ».¹

Vincent Meyer

¹ Harry Bellet, les aventures extravagantes de Jean Jambecreuse, artiste et bourgeois de Bâle, Actes Sud, 2013.

² Nous remercions vivement Mr Patrick Roy pour l'autorisation de publication du dessin des canaux de Roumoules.

³ Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, Berger-Levrault, 1897, cité par M.Amiel dans « La vigne à Riez dans le passé », *Bulletin des Amis du Vieux Riez*, 4, 1981, p 6.

⁴ Moulins en pays de Forcalquier, à eau, à vent, à sang, Un début d'inventaire inédit. *Les cahiers du Clapas*, 1, Manosque, 2012, p 15.

⁵ Pour le fonctionnement détaillé des moulins, voir Maxime Amiel, « Les moulins à farine de Riez depuis le XIVe siècle », bulletin des amis du Vieux Riez, n°134, 2015.

⁶ Eric Fabre, *La vie rurale en Haute-Provence de la fin du XVIIe au milieu du XXe siècle*, Archives départementales de Haute-Provence, La Brillanne, 2016, p 305.

⁷ Eric Fabre, *op cit*, p 319.

⁸ Eric Fabre, *op cit*, p 326.

⁹ Thérèse Slaffert, *Cultures en Haute-Provence, Déboisements et pâturages au Moyen-Âge*, Editions S.E.V.P.E.N, Paris, 1959 (information Janine Cazères)

¹⁰ Laurence Depieds, *Fouille d'évaluation du cimetière jouxtant l'église de Saint-Martin-de-Brômes*, Document final de synthèse, Sra/Drac Paca, 1998, p 11.

¹¹ Site internet Fédération des moulins de France (FDMF) : <http://www.fdmf.fr>

¹² Jacques Besson, Théâtre des instruments mathématiques et mécaniques de Jacques Besson, avec l'interprétation des figures d'iceluy, par François Béroald, Lyon, B. Vincent, 1578.

¹³ L'ensimage a pour but d'introduire dans la laine une certaine quantité d'huile pour favoriser le glissement des fibres au cardage et au peignage, qui ne pourrait pas bien se faire si la fibre restait vrillée comme elle l'est après le séchage. (D. de PRAT, *Nouveau Manuel complet de filature*, 1^{re} partie, Fibres animales & minérales, Encyclopédie Roret, 1914)

¹⁴ Eric Fabre, *op cit*, p 330.

Le moulin de Roumoules

Des deux moulins hydrauliques dessinés sur la carte datée de 1722, (lettres « b » et « c » de la légende), un seul subsiste sur le plan du cadastre de 1825 (Fig. 1) : il est aujourd'hui la propriété de M. Roy. Le canal et la retenue en pierre de taille (« l'écluse ») sont encore bien visibles, ainsi que le canal de fuite.

Les deux meules encore en place, d'un diamètre d'environ 140 cm, sont composées de blocs de silex cerclés (ce type a été produit en France jusqu'au XX^e siècle).

Les murs du moulin ruiné sont bâtis avec des roches locales (tuf, galets calcaires, conglomérats marneux) mais aussi avec une roche de provenance plus éloignée : la rhyolite (Fig. 2).

La rhyolite « amarante » est une roche volcanique provenant d'une éruption survenue il y a plus de 270 millions d'années. On la trouve dans le Var et les Alpes-Maritimes : le massif de l'Estérel (canton de Saint-Raphaël, bassin de l'Argens), jusqu'au nord du Muy, et les marges du Tanneron - et en Corse !

Cette roche grenue (on y voit de gros cristaux de quartz) a été utilisée depuis le Néolithique pour ses qualités abrasives.

Les blocs utilisés dans les murs du moulin sont de module variable (les dimensions varient de 5 à 40 cm). Ils semblent équarris, quand ils ne sont pas trop altérés.

Dix-huit blocs ont été répertoriés. La plupart, inclus dans la maçonnerie, ne sont que partiellement observables. Leurs couleurs et leurs aspects laissent penser qu'ils proviennent d'une même roche mère. Un bloc (25 x 22 x 6-8 cm), présente une surface plane bouchardée. Un autre bloc (20 x 20 x 6-7 cm), présentant une surface lisse limitée par un bourrelet (Fig. 3), avec une épaisseur minimum de 5 cm, pourrait provenir de la circonférence d'une meule de grand diamètre en fin d'usage.

Il est donc probable que nos pierres sont les restes de grandes meules antérieures au système de mouture qu'on peut voir aujourd'hui installé dans ce bâtiment. A la fin de leurs vies, usées, les 2 meules monolithes (une dormante et une tournante), auront été récupérées et équarries.

L'étude de la bibliographie nous apprend que les exemples de remplois de rhyolite sont nombreux dans notre région. Philippe Borgard avait signalé à Riez la ferme de la Bédoule (Chauran) (Borgard 1988 et Bérard 1997, 392, notice 20), avec une trentaine de fragments de meules. D'autres fragments ont été observés au moulin du Pilon (cadastre 1825) installé sur le Colostre à un kilomètre de la ferme de la Bédoule.

Les meules rotatives en rhyolite sont répandues dès l'Antiquité, mais elles étaient alors de petit diamètre (de 40 à 60 cm). Dans le Var, des meules en rhyolite étaient utilisées au moulin dit « Les Mesclans » : ces meules rotatives étaient de petit diamètre (60 cm), pour une épaisseur de 10-12 cm (Brun 1998, 297). Des sites d'extraction de ces meules ont été repérés dans l'Estérel. Ces carrières furent largement exploitées jusqu'au XIX^e siècle (Amouric 1990). Les mieux étudiées sont situées à Bagnols-en-Forêt et Fréjus.

Jean-François DEVOS

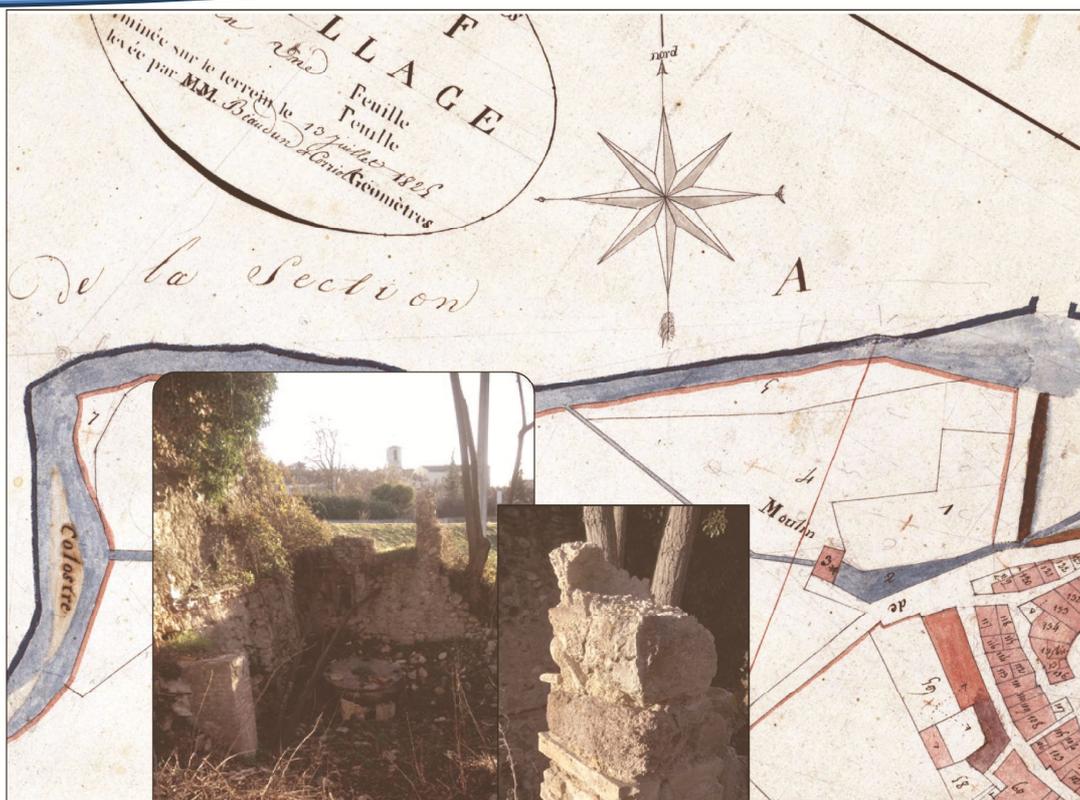


Fig. 1 : Extrait du cadastre de 1825 (ADAHP).



Fig. 2 : Vue éloignée du moulin vers le sud et vue rapprochée d'un remploi (cliché J.-Fr. Devos 2019).

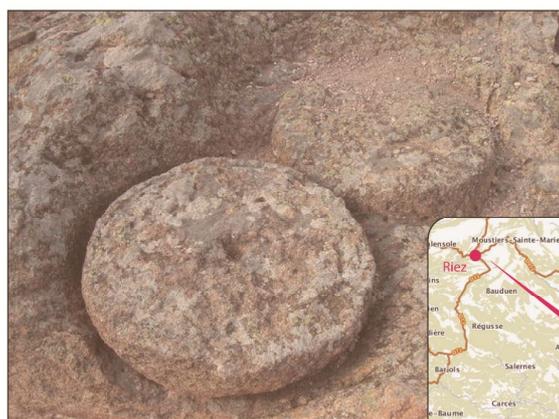


Fig. 3 : Bloc avec traces d'abrasion (cliché J.-Fr. Devos 2019).



Fig. 4 : Carrière de Bagnols-en-Forêt (cliché Julien Saelens).

Bibliographie

Amouric 1990 : Henri Amouric. Carrières de meules et approvisionnement de la Provence au Moyen-Âge et à l'Époque moderne, *Actes du 115^e Congrès des Sociétés savantes, section d'Histoire des sciences et techniques*, Avignon, 1990, Paris, éditions du CTHS, 1991, p 443-467.

Bérard 1997 : Géraldine Bérard. *Carte archéologique de la Gaule, Les Alpes de Haute-Provence*. Paris, éd. Maison des Sciences de l'Homme, 1997.

Borgard 1988 : Philippe Borgard. *Aperçu sur l'occupation de la région de Riez au cours des derniers siècles avant notre ère*. Mémoire de Maîtrise. Université de Provence. Aix-en-Provence, 1988, vol IIb, p. 29-30 et p. 33-34.

Buisson et Olive 2009 : André Buisson et Gérard Olive. L'exploitation des meules de rhyolite de l'Estérel, problèmes et méthodes. In Jean-René Gaborit, *Circulation des matières premières en Méditerranée, transferts de savoirs et de techniques, Actes du 128^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Bastia, 2003, Éditions du CTHS, 2009, p 58-73 (édition électronique).

Brun 1998 : Jean-Pierre Brun, Marc Borréani et Jean-Louis Guendon. Deux moulins hydrauliques du Haut-Empire romain en Narbonnaise : *villae* des Mesclans à La Crau et de Saint-Pierre/Les Laurons aux Arcs (Var). *Gallia*, 1998, 55, p. 279-326.

La céramique d'art

Le mot céramique vient du grec *keramos* qui veut dire argile. Mais depuis l'antiquité d'autres terres ont été utilisées dans sa fabrication. Maintenant on regroupe sous ce vocable : la poterie, la faïence, le grès et la porcelaine. La fabrication de ces produits diffère par la composition de la pâte, la glaçure et la température de cuisson.



La poterie. L'objet, une fois façonné et séché, est vernissé (recouvert d'un émail à base de silice et d'oxyde métallique) puis cuit entre 800 et 1 000°C. Il ne subit qu'une seule cuisson.

La faïence de *Faenza*, nom d'une cité italienne célèbre pour ses manufactures de céramiques. Des terres argileuses sont utilisées comme dans la poterie. D'ailleurs les Clérissy à Moustiers, avant de devenir faïenciers à la fin du XVII^e siècle, étaient potiers de terre. La différence essentielle entre ces deux métiers réside en ce que le faïencier soumet l'objet brut qu'il vient de produire à une opération supplémentaire, celle de l'émaillage à base d'étain.

Ainsi la pièce façonnée et séchée est cuite une première fois vers 800°C pour donner le biscuit. Celui-ci est alors émaillé comme il est dit ci-dessus. Le décor est posé sur l'émail cru qui a séché. Ensuite intervient une deuxième cuisson vers 950°C. C'est la technique du *grand feu*. Mais tous les oxydes métalliques ne supportent pas cette forte température, ce qui réduit la palette des couleurs. Si l'on a entre autres le bleu de cobalt, le vert de cuivre, le jaune d'antimoine, on ne peut obtenir le rouge de fer. Ceci a conduit des manufactures (Fouque, Ferrat à Moustiers) à employer la technique du *petit feu*. Le décor n'est posé qu'après la deuxième cuisson à 950°C. Une troisième cuisson à température moins élevée (750°C) est alors nécessaire.



Le grès. Plus foncé que la faïence, il utilise une argile secondaire à forte teneur de silice. La température de la seconde cuisson est entre 1 200 et 1 300°C.



La porcelaine. Translucide, plus dure et plus fine que la faïence, elle se distingue de celle-ci, pour sa fabrication, essentiellement par l'emploi du kaolin à la place de l'argile et une température de la deuxième cuisson beaucoup plus élevée (1 250 à 1 400°C). On trouve de la porcelaine en Chine qui était riche en kaolin dès le XII^e siècle. En France, la production n'a démarré qu'au XVIII^e siècle et le goût pour cette céramique ne fit que se développer. La découverte de kaolin en 1769 à Saint-Yrieix près de Limoges contribua au déclin de la faïence à Moustiers.

Cet article est très sommaire. Mais à ceux qu'il a incités à s'intéresser à la faïence ancienne dont notre région (Moustiers, Marseille, Varages, Allemagne, La Tour d'Aygues, Apt, ...) a eu une production de qualité, je conseille d'aller visiter le musée de Moustiers et de lire les ouvrages de Louis Jullien (éditions Edisud) ou de Bernadette de Ressaygues (éditions Ouest-France). Ce dernier est plus résumé, il ne fait que 33 pages !

Patrick ROY

— A propos de la langue française —

Les défenseurs de la langue française se plaignent, à juste titre, des attaques dont elle est l'objet : utilisation d'anglicismes alors qu'il existe des mots équivalents en français, emploi de termes issus du langage technocratique qui peuvent donner lieu à des interprétations diverses en fonction des idées de ceux qui les entendent.

A contrario, il y a des expressions qui émanent des activités de l'homme (marine, agriculture, chasse, ...) qui en général ne prêtent pas à confusion mais dont l'origine a souvent été oubliée.

Par exemple le mot **déraper**, employé de nos jours pour signifier une glissade, sur le sol, d'une automobile, d'un vélo, ..., est utilisé dans la marine dès le XVII^e siècle. Comment ?

Un navire « mouillé » (c'est-à-dire relié par une chaîne ou « ligne de mouillage » à une ancre accrochée au fond de la mer) doit « appareiller » (partir). La chaîne est alors rentrée à bord à l'aide du « guindeau » (sorte de treuil ou cabestan fixé horizontalement sur le pont) jusqu'à venir « à pic » (à la verticale de « l'écubier », le logement de l'ancre dans la coque). On peut ensuite commander **déraper** (arracher l'ancre du fond de la mer en actionnant le guindeau). L'ancre une fois sortie de l'eau est dite « haute et claire » si tout va bien.

Exemple tiré de l'agriculture : **défricher**, c'est à dire rendre propre à la culture en détruisant la végétation spontanée, a pu donner au figuré : défricher le domaine d'une science.

Autre exemple : **limier**. On parle aujourd'hui d'un fin limier pour désigner un détective ou un policier hors pair qui suit la trace d'un malfaiteur. Historiquement ce terme vient du vieux français : *liem* devenu *lien*. Ainsi un **limier** est un chien tenu en laisse que l'on mène pour rechercher l'animal à chasser.

Il existe plus d'une vingtaine d'expressions venant du vocabulaire de la chasse et qui sont passées dans le langage courant comme : **donner le change**, **prendre le contre-pied**, **courir deux lièvres à la fois**, **faux-fuyant**, **hallali**, **quête** (dériver du latin *quaerere* rechercher), etc.

Faire buisson creux est encore usité à la chasse. Mais, dans son sens figuré : ne pas trouver à tel endroit la personne ou la chose que l'on cherche, cette locution n'est plus guère employée. C'est dommage, je la trouvais jolie, évocatrice de la nature.

Il serait aussi intéressant de trouver la provenance des noms de terres ou de lieux comme : le défends, les essarts, la forêt de moulière ou encore la ferraille. J'y pense ...

CRÈMES BRULÉES AU FOIE GRAS ET SA TUILE AUX NOIX

Pour 6 personnes

200g de foie gras mi-cuit	1 noix de muscade
3 jaunes d'œufs	Sel et poivre
20cl de lait	100 g de noix mixées
20 cl de crème liquide	50 g de beurre
5cl de porto rouge	1 blanc d'œuf
Cassonade	15g de farine

- 1) Préchauffez le four à 120°C. Mixez la crème, le lait, le foie gras coupé en morceaux, les jaunes d'œufs et le porto. Salez, poivrez et ajoutez 2 pincées de noix muscade râpée.
- 2) Versez le tout dans 6 ramequins et enfournez 20 minutes. La crème doit être tremblante à la sortie du four. Laissez refroidir et réservez 2 heures au réfrigérateur.
- 3) Pour les tuiles : mélangez le beurre fondu, la farine, le blanc d'œuf et les noix. Etalez finement la préparation sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé. Lissez et enfournez pour 10 minutes à 180°C. Laissez refroidir.
- 4) Avant de servir, saupoudrez les crèmes de cassonade et caramélisez-les avec un chalumeau de cuisine. Cassez la tuile en 6 morceaux et posez-les sur les crèmes brûlées.

FONDANT LITCHIS ET FRAMBOISES

Pour 6 personnes

250g de framboises	150g de poudre d'amandes
1 boîte de litchis au sirop	80g de sucre glace
20g de pistaches	150g de sucre semoule
½ citron vert	8 blancs d'œufs
4 feuilles de gélatines	30 cl de crème liquide

- 1) Préchauffez le four à 170°C. Fouettez 6 blancs d'œufs en neige ferme en incorporant 70 g de sucre semoule au fur et à mesure. Ajoutez délicatement la poudre d'amandes et le sucre glace.
- 2) Etalez la meringue sur un plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé, enfournez pour 20 minutes. Laissez tiédir puis décollez le biscuit. Découpez-le avec un cercle à pâtisserie.
- 3) Mettez la gélatine dans de l'eau froide. Râpez le zeste du citron. Egouttez les litchis (réservez 5cl de sirop), mixez-les avec le jus de citron et ajoutez le zeste. Dissolvez la gélatine essorée dans le jus de litchis mixés. Montez en neige les 2 blancs d'œufs et le sucre restant. Incorporez-les aux litchis mixés.
- 4) Fouettez la crème très froide en chantilly, incorporez-la délicatement au mélange précédent. Répartissez dans le cercle à pâtisserie sur le biscuit. Lissez la surface et réservez 3h au réfrigérateur. Retirez le cercle, décorez de pistaches concassées et de framboises.

CHAPON FARCI DE COQUILLETTES AU FOIE GRAS

Pour 8 personnes

- 1 chapon (3kg environ)
- 5 gousses d'ail
- 6 feuilles de laurier
- 1 branche de thym
- 50 cl de jus de volaille
- 60 g de graisse de canard
- 500 g de coquillettes
- 1 foie gras de canard (500 à 600g)
- 300 g de champignons (cèpes, girolles...)
- 3 branches de persil plat
- Piment Espelette

- 1) Plongez les coquillettes dans 5 l d'eau bouillante salée. Faites cuire 4 minutes puis égouttez-les et passez-les sous l'eau froide pour stopper la cuisson
- 2) Détaillez le foie gras en tranches de 2 cm puis en cubes. Salez, faites-les vite revenir dans une poêle antiadhésive fumante, sans matière grasse : les cubes doivent être colorés sur toutes les faces sans être cuits. Egouttez sur du papier absorbant.
- 3) Dégraissez légèrement la poêle, faites-y revenir les champignons avec du sel. Détaillez le persil en pluches.
- 4) Versez les coquillettes, les cubes de foie gras, les champignons ainsi que le persil dans un saladier. Mélangez ensuite délicatement, rectifiez en sel et piment d'Espelette.
- 5) Remplissez l'intérieur du chapon avec cette farce, réservez le reste pour le servir en accompagnement. Bridez la volaille à l'aide d'une grosse aiguille et de la ficelle de cuisine ; cousez l'arrière pour emprisonner la farce.
- 6) Préchauffez le four à 200°C
- 7) Déposez le chapon dans un plat à four avec gousses d'ail en chemise et herbes. Assaisonnez de sel et piment d'Espelette, badigeonnez-le de graisse de canard. Enfournez-le 15 minutes puis baissez le four à 150°C et laissez cuire 2h. Arrosez le chapon toutes les 15 minutes avec la graisse de cuisson.
- 8) Posez-le sur une grille au-dessus d'un plat à la sortie du four et laissez-le reposer 15 à 20 minutes. Pendant ce temps, dégraissez le plat de cuisson : posez-le sur feu vif avec le jus de volaille (ou de l'eau à défaut). Laissez mijoter quelques instants, grattez les sucs de cuisson au fond du plat avec une spatule, ajoutez le jus rendu par la volaille et faites réduire. Filtrez la sauce.



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION SEULS LES GRAVATS SONT AUTORISÉS SUR LA DÉCHARGE DE LA COMMUNE

Désormais, il est interdit d'y
déposer les déchets verts qui,
conformément à la loi, ne sont
plus pris en compte par les
assurances. Ils doivent être
transportés à la décharge de
QUINSON ou RIEZ ;

Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocuaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à son élaboration.



RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

le 1^{er} Mardi de chaque mois
et

2 fois en mai : 5 et 19 mai

2 fois en juin : 2 et 16 juin

S'inscrire en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^o mardi du mois (il faut s'inscrire)

04 92 70 22 95 service gratuit



(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. Il vous sera proposé une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et il faudra que vous précisiez pour chaque inscription : le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m3)

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Horaires d'ouvertures des décharges :

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h30 et 14h à 17h

Samedi
8h30 à 11h30

QUINSON

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi
8h à 12h

MANOSQUE

Avril à septembre : 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 / dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Octobre à mars : 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 / dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Vous pouvez déposer vos radiographies (Pensez à enlever votre identité)

Les déchets acceptés en déchèteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et plaque de plâtre, polystyrène, cartons, encombrants, huile de vidange, métaux, liquides de refroidissement, pneumatiques, déchets verts, piles et accumulateurs, radiographies, déchets diffus spécifiques, petits et gros appareils d'électroménager.

Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou téléphoner au 04.92.70.13.90

LES CONSIGNES DE TRI DEPUIS AVRIL 2019

DEPUIS AVRIL 2019
CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

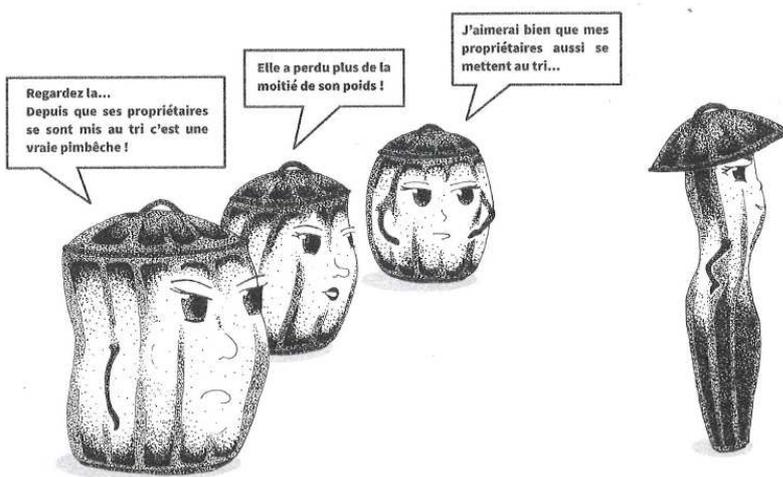
www.sydevom04.fr

LES CONSIGNES DE TRI ONT ÉVOLUÉ EN AVRIL 2019. DEPUIS, VOUS POUVEZ TRIER TOUS LES EMBALLAGES DANS LE CONTENEUR JAUNE !



**Nouveau : container à cartons
Parking Riaille (en face le Vieux Castel)**

Félicitations à tous les trieurs !



Rénovation énergétique



LE SERVICE PUBLIC
QUI OPTIMISE VOS TRAVAUX

RÉNOVER
c'est gagner

EN CONFORT
ET BIEN-ÊTRE
DANS MA MAISON !

Pour vous aussi,
RÉNOVER, c'est gagner

EN LUBERON HAUTE-PROVENCE

Informez-vous en mairie ou sur le site :
www.renoverdurable.fr

Vous envisagez des travaux de rénovation ou d'extension ?

Des travaux d'isolation ?

La réfection de votre toiture ou le ravalement de vos façades ?

Le changement de votre système de chauffage ou de vos menuiseries ?

La communauté d'agglomération **Durance Luberon Verdon** associée au Parc du Luberon, met en place un service pour aider les particuliers à **améliorer la performance énergétique de leurs habitations.**

Ce service **public et gratuit**, se tiendra à compter de janvier 2020 dans les locaux de la mairie de **Riez**.



Vous y rencontrez un architecte conseil spécialisé en rénovation énergétique. Celui-ci pourra vous accompagner sur votre projet tant sur le plan technique, que sur la question des aides ou le choix d'entreprises locales labélisées RGE.

Les rendez-vous seront à prendre auprès du secrétariat de la commune, de préférence avant le début du projet et avec le maximum d'éléments facilitants la compréhension (photos, devis, plans, ...).

Rappelons que pour répondre au changement climatique et au enjeux de demain, il est nécessaire d'élever le niveau de performance énergétique de nos bâtiments.

Pour connaître la fréquence des permanences et prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter la mairie de **Riez** dès janvier 2020.

Plateforme de rénovation énergétique Luberon Haute Provence – www.renoverdurable.fr

Portage de repas à domicile



- Des repas cuisinés et variés validés par notre diététicienne
- Pratique à consommer, juste à réchauffer !
- Nutrition personnalisée
Des menus adaptés aux besoins de tous.
- Sans engagement de durée.
- 3 livraisons par semaine toute l'année
(Lundi, mercredi, vendredi après-midi)
- Possibilité d'aide de financement par le département.

Pour tout renseignement :

UCP Riez

Responsable restauration

8h00 à 15h00

04.92.70.10.02

bpierrisnard@ch-riez.fr

Service portage de repas à domicile

8h30 à 12h30

04.92.70.10.17



Stérilisation et identification des chats errants

La mairie de Roumoules s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. D'une part la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue à jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité.

La campagne de stérilisation des chats errants est mise en place jusqu'à la fin de l'année.

Merci de contacter la mairie.

Les chats seront ensuite remis en liberté sur le lieu de leur capture.



Inscription liste électorale

**Répertoire électoral unique :
vérifiez que vous êtes bien inscrit-e pour les prochaines élections**

A la suite de la mise en place du répertoire électoral unique (REU) en janvier 2019, vous pouvez désormais accéder à votre situation électorale directement en ligne, à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Ce téléservice vous permet notamment de vérifier la validité de votre inscription sur les listes électorales et d'avoir confirmation de l'adresse de votre bureau de vote.

Cette vérification vous permettra, le cas échéant, de corriger d'éventuelles erreurs ou omissions qui auraient pu vous empêcher de voter lors des prochaines élections municipales en mars 2020. Si besoin, vous pourrez formuler une demande d'inscription sur les listes électorales via le site ou prendre contact avec votre mairie.

Élections

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française à partir de 2019. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

QUELLE EST VOTRE SITUATION ?

En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier

1 Vérifier son inscription et son bureau de vote

AFFICHER LES INFORMATIONS PERSONNALISÉES

Déclarations d'impôts 2020 sur les revenus 2019

A priori les déclarations d'impôts 2020 concernant les revenus 2019 devront se faire courant mai 2020.

A cette date la plupart des contribuables seront tenus d'effectuer ces déclarations sur internet.

Comme l'année dernière, la Mairie de ROUMOULES tiendra quelques permanences (en Mairie) pour vous venir en aide pour saisir vos déclarations d'impôts sur le Revenu des Personnes Physiques (I.R.P.P.). Ces permanences se tiendront de manière individuelle en Mairie et uniquement sur rendez- vous. De plus amples informations, concernant ces permanences et leurs horaires, vous seront communiquées ultérieurement.

Alain COCUAUD

INFOS PRATIQUES



RECENSEMENT de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Explications plus détaillées
Page précédente



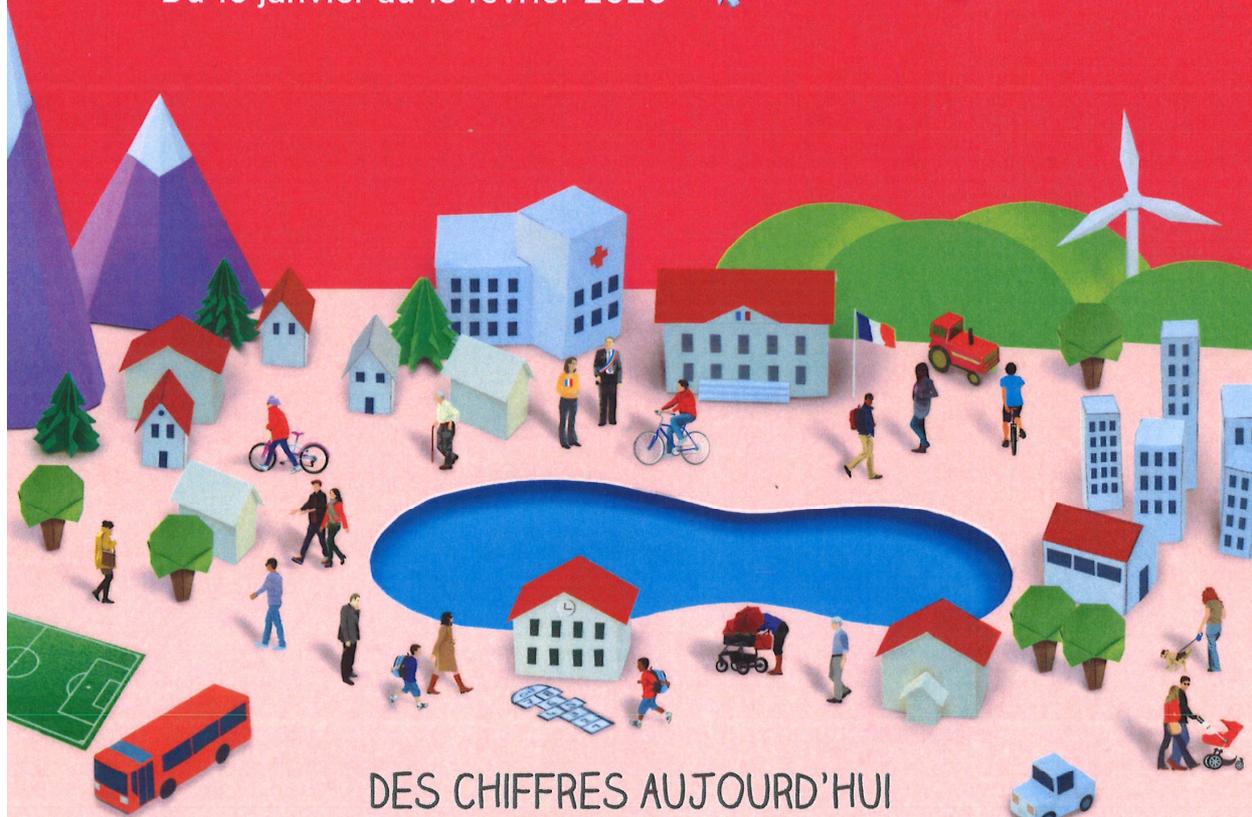
RECENSEMENT

de la population 2020

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

Du 16 janvier au 15 février 2020



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

 Insee & votre commune

